

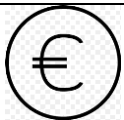














FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Niv. 5		BTS		G.D.E.A. Génie Des Equipements Agricoles																					
	Pré-requis	<p>L'entrée en Apprentissage nécessite d'être titulaire d'un Bac général, technologique ou professionnel.</p> <p>Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial.</p> <p>Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ».</p> <p>Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.</p>																							
	Délai d'accès	<p>Début de formation dernière semaine d'Août.</p> <p>Pré-inscription à partir de février.</p> <p>RDV validation du projet (réponses sous un mois).</p> <p>Inscription à l'obtention d'une fiche de précontrat signée d'un employeur.</p> <p>Possibilité d'une inscription en scolaire puis passage en apprentissage quand un contrat est signé.</p>																							
	Tarif	<p>Formation gratuite pour l'apprenti, coûts de formation pris en charge par l'OPCO.</p> <p>Restauration midi : aide de 3€/repas (Si repas pris au self)</p> <p>Hébergement : aide de 6€/nuitées (Si logé dans l'établissement)</p>																							
	Rémunération	<p>L'apprenti est salarié de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur.</p> <p>L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective.</p> <p>L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an.</p> <table border="1" data-bbox="520 1102 1509 1417"> <thead> <tr> <th></th> <th>16 à 17 ans</th> <th>18 à 20 ans</th> <th>21 ans à 25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1ère année</td> <td>27 % du SMIC</td> <td>43 % du SMIC</td> <td>53 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td>2ème année</td> <td>39 % du SMIC</td> <td>51 % du SMIC</td> <td>61 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td>3ème année</td> <td>55 % du SMIC</td> <td>67 % du SMIC</td> <td>78 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cependant, la convention collective applicable dans l'entreprise peut avoir sa propre grille de rémunération des apprentis et ainsi prévoir des pourcentages différents de ceux prévus par la loi. Dans ce cas, c'est le montant le plus favorable qu'il faut appliquer.</p>					16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus	1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC	2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC	3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC
	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus																					
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC																					
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC																					
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC																					
	Durée	<p>Formation de 1400h sur 2 ans</p> <p>40 semaines en UFA sur 2 ans</p> <p>56 semaines chez le Maître d'apprentissage sur 2 ans</p>																							
	Lieu d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Constructeur • Concession 																							
	Objectifs	<p>Assurer un appui technique par de l'assistance dans l'utilisation et/ou le diagnostic de dysfonctionnements des agroéquipements</p>																							

	<p>Objectifs</p>	<p>Mettre en œuvre l'organisation du travail (planification des activités et encadrement d'une équipe)</p> <p>Mettre en œuvre les démarches Qualité Sécurité Environnement</p> <p>Assurer la commercialisation des agroéquipements : veille commerciale, gestion d'un portefeuille</p> <p>Réaliser des démonstrations de matériels</p>
	<p>Contenu de la formation</p>	<p>Modules généraux M.1 Inscription dans le monde d'aujourd'hui M.2 Construction du projet personnel et M.3 – Communication</p> <p>Modules professionnels M.4 Appui technique M.5 Organisation des activités en agroéquipement dans un contexte de transitions M.6 Commercialisation des agroéquipements dans un contexte de transitions M.7 Démonstration/Formation M.8 Conseil en agroéquipement dans un contexte de transitions</p> <p>ENSEIGNEMENTS D'INITIATIVE LOCALE (EIL) - Concevoir une évolution de matériel dans un contexte de transition</p>
	<p>Méthodes mobilisées</p>	<p>Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel. Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.</p>
	<p>Modalité d'évaluation</p>	<p>Tests de positionnement et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible</p> <p>Évaluation par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille.</p> <p>Certification par du Contrôle Continu en cours de Formation (CCF) et par des Epreuves Terminales en juin de la dernière année.</p>
	<p>Examen</p>	<p>Taux de réussite en 2022 : 90%-10 candidats inscrits -7 mentions-9 admis Taux de réussite en 2023 : 83% -6 candidats inscrits - 4 mentions -5 admis Taux de réussite en 2024 : 83%- 12 candidats inscrits - 8 mentions - 10 admis</p>
	<p>Accessibilité</p>	<p>Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR. Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. adeline.bellanger@cneap.fr L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.</p>
	<p>Poursuite d'étude</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Licence professionnelle • Certificat de qualification professionnelle • Ecole d'ingénieurs ou de commerces • Vie active (technicien supérieur spécialiste des agroéquipements) <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;">50% vers la vie active en 2023</div>
	<p>Insertion professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constructeur agricole • Distributeur agricole • Entreprise de travaux agricoles <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;">50% vers la vie active en 2023</div>

	Evaluation de la formation par les apprentis	
  	Contact	<p>UFA du Lycée St Clair 29 Rue de Rennes – BP 13 44590 DERVAL 02.40.07.75.02 ufa.derval@cneap.fr lyceesaintclair.fr</p>